

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

VOTRE OFFICE SE MODERNISE

L'OPH Cannes Pays de Lérins va changer de régime comptable en passant d'une comptabilité publique à une comptabilité commerciale. Vous n'aurez donc plus aucune relation avec la Trésorerie à compter de cette échéance.

Les avantages pour le locataire :

- Un seul interlocuteur, l'OPH Cannes Pays de Lérins
- Plusieurs moyens de paiement :



Paiement par prélèvement automatique

De nouvelles dates de prélèvements seront proposées.

Paiement en ligne sécurisé

Vous pourrez, en vous connectant sur le site internet de l'Office, effectuer le paiement sécurisé en ligne de votre loyer.



Paiement par carte bancaire

Paiement tous les matins au siège de l'Office.

Paiement par chèque

Une boîte aux lettres spécifique sera à votre disposition à l'accueil du siège de l'Office. Les chèques déposés ou envoyés par courrier seront immédiatement traités.



Paiement par virement

Pour les locataires qui utilisent ce moyen de paiement, les nouvelles coordonnées bancaires de l'Office vous seront communiquées directement.

Exceptionnellement, le paiement en espèces

En partenariat avec la Caisse d'Épargne, il vous sera possible de régler directement en numéraire (billets uniquement) votre loyer dans les différentes agences Caisse d'Épargne situées sur la totalité du patrimoine de l'Office. Des guichets automatiques seront à votre disposition 24h sur 24.



A noter :

- Pour régler votre loyer, optez pour le prélèvement automatique **Pratique, Sécurisé et Gratuit.**
- Pour plus d'information, une note personnalisée et détaillée sera jointe à votre avis d'échéance de Novembre 2017.
- Pour tout renseignement, des chargés de pré-contentieux sont à votre disposition tous les matins au siège de l'Office.